



**Biogaz et
Méthanisation**



**Récupération de
la Chaleur Fatale**



**Solaire
Thermique**



DOSSIER DE PRESSE

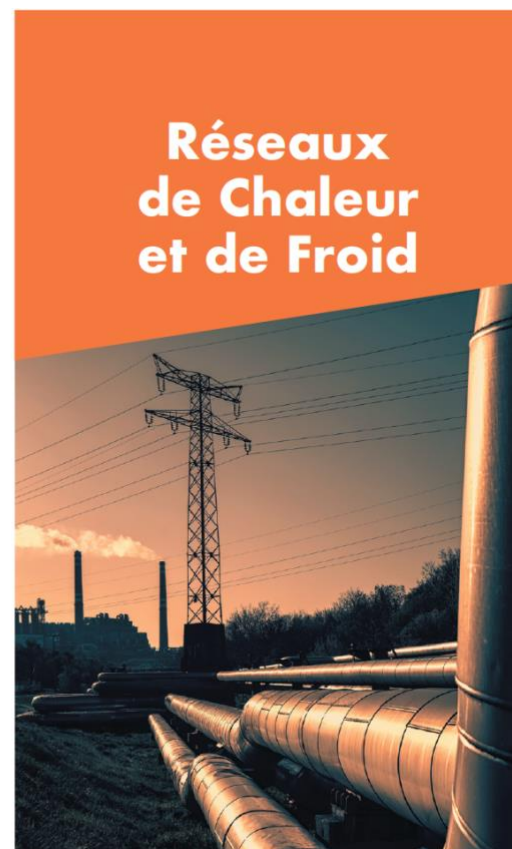
**8 PROPOSITIONS POUR ACCÉLÉRER
LE DÉVELOPPEMENT DE LA CHALEUR
RENOUVELABLE EN FRANCE**



**Biomasse
Bois
Energie**



**Géothermie
et Pompe
à Chaleur**



**Réseaux
de Chaleur
et de Froid**

Replacer la chaleur renouvelable au cœur de la stratégie énergétique française

La production de chaleur représente près de la moitié de la consommation d'énergie finale en France, et repose encore majoritairement sur des combustibles fossiles importés et fortement carbonés.

Dans un contexte de hausse généralisée des prix de ces énergies fossiles, les enjeux de souveraineté énergétique, de décarbonation des usages et de maîtrise de la facture énergétique des Français sont appelés à alimenter la campagne présidentielle.

Reposant sur des énergies compétitives, locales et créatrices d'emplois, les solutions individuelles et collectives de chaleur renouvelable et de récupération (bois-énergie, géothermie, solaire thermique, biogaz, valorisation énergétique des déchets, chaleur de récupération) doivent être une composante essentielle de la stratégie énergétique française pour l'atteinte de la neutralité carbone.

Elles sont pourtant reléguées au second plan dans le débat public - actuellement focalisé sur la question de la production d'électricité - alors qu'elles fournissent déjà 22,8 % de la chaleur consommée en France et que leur potentiel de développement est immense.

AMORCE, la FEDENE, le SER, Via Séva, le CIBE, l'AFPG, l'ATEE et Enerplan présentent à l'occasion de la Semaine de la chaleur renouvelable, une série de propositions pour accélérer le développement de la filière en France et lui redonner une place centrale dans la nouvelle stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC).



Chaleur renouvelable, de quoi parle-t-on ?

**La chaleur représente près de la moitié
de la consommation d'énergie finale en France**

1 562 TWh

Consommation énergétique finale en France en 2020

669 TWh

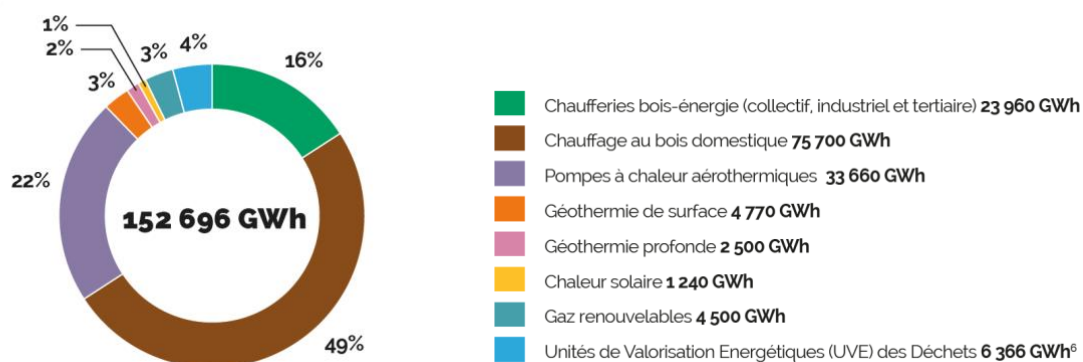
Consommation finale brute de chaleur en France en 2020. Aujourd'hui, ces 669 TWh de chaleur sont produits grâce à **40%** de gaz, **23%** d'énergies renouvelables et de récupération, **18%** d'électricité, **19%** de pétrole et de charbon.

153 TWh

Consommation finale brute de chaleur renouvelable France en 2020, **soit 22,8 %** de la consommation finale de chaleur

Part de chaque filière dans la production de chaleur renouvelable en France

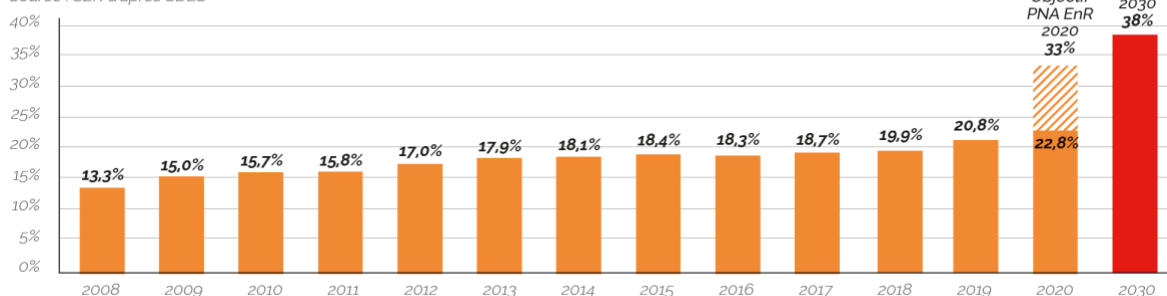
Source : SER



La France en retard sur ses objectifs de développement de chaleur renouvelable

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a fixé l'objectif que **38 %** de la chaleur consommée en France soit d'origine renouvelable en 2030. Le Plan national d'actions (PNA) en faveur des énergies renouvelables prévoyait quant à lui que **33%** de nos besoins de chaleur soient couverts par des sources renouvelables en 2020. Fin 2020, cette part s'élevait à seulement **22,8 %**.

Évolution de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale de chaleur
Source : SER d'après SDES



Le secteur du bâtiment représente à lui seul les deux tiers de la consommation finale de chaleur en France

49 %

de la chaleur sont consommés par le secteur du bâtiment résidentiel, soit **327 TWh**

Dans le secteur logement, pour la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire, les énergies fossiles représentent 53% des énergies utilisées, l'électricité 15%, alors que la chaleur renouvelable n'en représente que 30%. Plus des deux tiers des logements existants sont chauffés par des énergies fossiles ou des convecteurs électriques et peuvent être convertis à la chaleur renouvelable.

18 %

de la chaleur sont consommés par le secteur du bâtiment tertiaire, soit **123 TWh**.

Pour les bâtiments tertiaires existants, les énergies fossiles et l'électricité couvrent plus de 90% de la production de chaleur.

Près de 70%

de la chaleur sont consommés pour les besoins en chauffage et eau chaude sanitaire dans le secteur du bâtiment.

*Sources : Panorama de la chaleur renouvelable et de récupération, édition 2021, CIBE, FEDENE, SER, Uniclimate / Chiffres clés de l'énergie en France, édition 2021, MTES

4 priorités, 8 propositions pour intensifier le développement de la chaleur renouvelable en France

PRIORITÉ N° 1

FAIRE DU DÉVELOPPEMENT DE LA CHALEUR RENOUVELABLE UNE COMPOSANTE CENTRALE DE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050

Atteindre la neutralité carbone en 2050 nécessite une ambition politique forte et un recours massif aux énergies renouvelables, couplé à une plus grande sobriété énergétique. La production de chaleur représente à elle seule 46 % de nos besoins énergétiques et est aujourd'hui carbonée à près de 77 %. C'est donc un secteur d'action déterminant pour nous mener vers la neutralité carbone. Pour y parvenir, nous proposons de mettre en cohérence d'une part l'objectif national sur la chaleur renouvelable mais également d'introduire un objectif de chaleur renouvelable dans les bâtiments existants.

Proposition n°1 - Fixer un objectif national ambitieux de 50 % de chaleur consommée d'origine renouvelable et de récupération en 2030

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a fixé l'objectif que 38 % de la chaleur consommée en France en 2030 soit d'origine renouvelable. Comme viennent de le rappeler les récents scénarios prospectifs (Rte, ADEME), la production de chaleur devra quasi-intégralement reposer sur des énergies renouvelables et de récupération à l'horizon 2050. Afin d'atteindre cet objectif de long-terme, il est essentiel de fixer un jalon intermédiaire de 50% d'ici 2030.

A consommation d'énergie finale constante, cela implique de produire 320 TWh de chaleur renouvelable et de récupération à cette date. Cette proportion pourrait même être encore plus importante en respectant les réductions de consommation d'énergie ambitieuses proposées par le Pacte Vert européen.

Atteindre cet objectif de 50% de chaleur renouvelable et de récupération en 2030 implique un rythme de développement de 17 TWh/an, ce qui est ambitieux mais atteignable moyennant des mesures fortes d'accompagnement. En effet, sur l'année 2020, la production de chaleur renouvelable a augmenté de 12 TWh.

Proposition n°2 - Fixer des objectifs de consommation de chaleur renouvelable dans les bâtiments existants (tertiaires, industriels et résidentiels collectifs)

Dans la continuité des politiques publiques nationales de sobriété et d'efficacité énergétique portées par l'État pour les bâtiments existants, nous proposons de compléter les objectifs de réduction de la consommation énergétique soutenus par différents dispositifs (décret tertiaire, interdiction de location des passoires thermiques, objectifs d'efficacité énergétique dans l'industrie) par des objectifs de consommation de chaleur renouvelable. Cela permettra de décliner les objectifs nationaux dans les bâtiments, qui représentent près de 70% de la chaleur consommée et qui sont alimentés à près de 75% par de la chaleur non renouvelable.

Concrètement, il s'agirait de fixer au niveau national et par voie législative une part minimale de chaleur renouvelable et de récupération consommée par les bâtiments existants avec des paliers progressifs en 2030, 2040 et 2050.

Ces deux propositions portant sur de nouveaux objectifs de développement doivent être soutenues par le renforcement des moyens d'accompagnement en ingénierie, des dispositifs d'aides et de soutien à l'investissement pour garantir la compétitivité de la chaleur renouvelable.

PRIORITÉ N°2

SYSTÉMATISER LES PLANS CHALEUR RENOUVELABLE DANS LES TERRITOIRES

Proposition n°3 – Généraliser un “plan territorial chaleur renouvelable” dans toutes les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants

Toute collectivité territoriale de plus de 20 000 habitants a l'obligation de se doter d'un plan climat air énergie territorial (PCAET). Ce document de planification de référence permet notamment l'élaboration de plans d'actions territoriaux en faveur de la baisse des émissions de gaz à effet de serre, du développement des énergies renouvelables et de la réduction des consommations énergétiques. Il est parfois enrichi volontairement par un schéma directeur des énergies qui vient préciser la stratégie de maîtrise, de production et de distribution d'énergie à l'échelle d'un territoire.

Cette proposition vise à obliger les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants, à élaborer un volet “développement de la chaleur renouvelable” dans leur PCAET reposant sur un état des lieux de la chaleur domestique, industrielle et collective consommée sur le territoire. Elle s'inscrit pleinement dans la continuité des propositions de la Cour des Comptes, qui préconisait dans son rapport de septembre 2021, de systématiser les schémas directeurs des énergies dans les territoires, en veillant à y intégrer un volet chaleur renouvelable complet. Elle constitue également une déclinaison nationale plus ambitieuse de l'objectif visé par le paquet européen “Fit for 55”, qui ambitionne de déployer un plan chaleur pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants.

L'objectif est de systématiser à l'horizon 2030 le développement de solutions de chauffage alimentées par des énergies renouvelables et de récupération dans tous les quartiers où le rapport investissement-bénéfice sera équilibré et permettra une réduction significative des gaz à effet de serre sans fragiliser la facture énergétique des usagers.

Concrètement, ces plans devront prévoir un volet de mise en œuvre s'appuyant sur des dispositifs de financement (contrats de développement des ENR&R par exemple), d'accompagnement des maîtres d'ouvrage publics et privés du territoire, par exemple en mettant à disposition des cadastres et l'exercice systématisé de la compétence réseaux de chaleur et de froid.

FOCUS :

Les réseaux de chaleur, un levier essentiel pour développer la chaleur renouvelable dans les territoires ruraux

Ancrés au cœur des territoires, les réseaux de chaleur sont de véritables agrégateurs d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) locales qui s'avèrent particulièrement pertinents pour faire basculer un grand nombre d'usagers dans les collectivités et EPCI ruraux vers des systèmes de chauffages vertueux.

Au-delà de la valorisation des gisements d'EnR&R situés à proximité, les réseaux de chaleur sont des atouts pour redynamiser les centres-villes des petites et moyennes villes puisqu'ils génèrent des emplois pérennes non-délocalisables et des retombées économiques.

Pour livrer 39,5 TWh de chaleur issue d'EnR&R d'ici 2030 tel que fixé dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), il est nécessaire de doter 1 500 villes ou EPCI ruraux de nouveaux réseaux de chaleur vertueux.

Pour y parvenir, il est nécessaire de lancer des appels à projets pour accélérer le lancement de nouveaux projets. Pour maintenir la compétitivité des EnR&R locales utilisées, les collectivités devraient avoir la faculté d'exonérer de taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises les réseaux et les installations de production ou de récupération de chaleur vertueuse.

PRIORITÉ N°3

RENFORCER ET COMPLÉTER LES MÉCANISMES DE SOUTIEN À LA CHALEUR ET AU FROID RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION

L'ensemble des filières de chaleur et de froid renouvelables connaît un retard de développement par rapport au rythme prévu dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et par rapport aux objectifs de neutralité carbone. Alors que les différents dispositifs de soutien à la chaleur renouvelable sont reconnus comme efficaces pour réduire les consommations d'énergie primaire non renouvelable des territoires et leurs émissions de gaz à effet de serre, il est essentiel de redimensionner annuellement les financements de soutien afin de tenir le rythme de développement souhaité. Il nous paraît donc nécessaire de renforcer et compléter les mesures de soutien existantes.

Proposition n°4 - Dimensionner l'enveloppe du Fonds chaleur en cohérence avec les objectifs nationaux fixé au niveau national

Revoir à la hausse l'enveloppe du Fonds chaleur et l'assortir des moyens humains nécessaires pour faire émerger des projets.

Proposition n°5 - Inscrire le dispositif MaPrimeRénov dans une trajectoire pluriannuelle

Le dispositif MaPrimeRénov est l'instrument principal de soutien de la chaleur renouvelable dans le secteur de l'habitat individuel et collectif. La mise en place de ce nouveau dispositif a montré qu'il avait permis une accélération du déploiement des solutions de chaleur renouvelable, mais il est essentiel, afin de générer les volumes nécessaires à l'atteinte des objectifs 2030, d'apporter une visibilité sur le moyen terme à l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur. Nous proposons pour cela d'inscrire, dans la loi de Finances, une trajectoire budgétaire de développement à 5 ans de cet outil essentiel, de manière à refléter les trajectoires prévues dans la prochaine Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Proposition n°6 - Pérenniser l'aide au fonctionnement du Fonds de décarbonation et l'élargir à toutes les filières de production de chaleur renouvelable et de récupération

Le gaz et l'électricité sont soumis à de fortes variations de prix. Lorsque les prix de marché sont bas, cela crée une concurrence très forte avec la chaleur renouvelable, qui peut influencer le choix des maîtres d'ouvrage pour l'installation de production de chaleur privilégiée, que ce soit dans le secteur industriel ou du bâtiment.

L'aide au fonctionnement prévue dans le cadre du plan de relance via le Fonds de décarbonation de l'industrie répond en partie à cette problématique. Aujourd'hui, cette aide permet aux industriels qui se sont convertis à une installation de production de chaleur à partir

de biomasse, de compenser tout ou partie de l'écart de coûts total entre la chaleur produite à partir de biomasse et leur solution fossile alternative sur une période maximale de 15 ans.

Pour aller plus loin, nous proposons de rendre éligible à cette aide toutes les filières de la chaleur renouvelable et de récupération consommée pour l'industrie ou livrée par réseaux dans les bâtiments, et de la pérenniser.

Proposition n°7 – Faciliter le cumul intégral des aides du Fonds Chaleur avec les Certificats d'économie d'énergie (CEE) et bonifier les CEE pour les projets les plus vertueux

En parallèle du Fonds chaleur, il est important de permettre une meilleure utilisation des certificats d'économies d'énergie en donnant la possibilité de les cumuler dans toutes les situations avec le Fonds chaleur et de les bonifier pour les réseaux vertueux, ce soutien ne pesant pas dans le budget de l'État.

PRIORITÉ N°4

PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES FOYERS LES PLUS MODESTES

Proposition n°8 - Créer un « Fonds social pour le climat » pour accompagner les plus vulnérables et permettre une transition énergétique pour tous

La transition énergétique présente de nombreux avantages sur le moyen et long terme, mais implique aussi des modifications importantes dans nos choix de consommation, et certains Français ne peuvent pas financer les investissements nécessaires pour rénover leur habitat ou pour se tourner vers des solutions de chauffage renouvelables.

En miroir de l'initiative proposée au niveau européen par la Commission européenne avec la publication du paquet « *Fit for 55* », un « Fonds social pour le climat » doté d'un budget annuel de 5 milliards d'euros sera mis en place au niveau national. Il aura vocation à aider les ménages en situation de précarité énergétique à se convertir à des modes de chauffage plus vertueux.

Ce fonds sera alimenté par la contribution climat-énergie déjà mise en place en France et viendra ainsi compléter les efforts déployés au niveau européen, où il est prévu qu'une partie des revenus du système d'échange de quotas d'émissions de CO2 soit affectée à des mesures d'accompagnement pour les foyers les plus vulnérables, les micro-entreprises et les usagers des transports. Une telle approche montrera que la France et l'Union européenne agissent de concert pour réussir la « transition énergétique pour tous ».

Concrètement, ce fonds social pour le climat pourrait notamment être utilisé pour :

- **La création d'un « chèque chaleur »** : sur le même principe que le chèque énergie qui aide les bénéficiaires à payer leur facture de gaz ou d'électricité, le chèque chaleur sera exclusivement destiné aux foyers modestes chauffés par une solution collective

de chauffage renouvelable. Contrairement au chèque énergie, le chèque chaleur pourra être utilisé par les occupants des logements pour régler directement leurs charges de chauffage.

- **Le renforcement des aides MaPrimeRénov** : le fonds social pour le climat permettra d'augmenter l'enveloppe des aides MaPrimeRénov, notamment en faveur de la conversion d'appareils anciens ou utilisant des énergies fossiles par des équipements de chaleur renouvelable, ou du raccordement à un système de chauffage vertueux.

À propos d'AMORCE

Rassemblant plus de 1 000 adhérents (communes, intercommunalités, conseils départementaux, conseils régionaux, entreprises, fédérations professionnelles et associations), AMORCE constitue le premier réseau national de collectivités territoriales et d'acteurs locaux engagés dans la transition écologique. Réseau d'information et de partage d'expériences, AMORCE accompagne les collectivités locales et les décideurs locaux dans la mise en œuvre de leurs stratégies territoriales de gestion des déchets et d'économie circulaire, de transition énergétique et de gestion durable de l'eau. • www.amorce.asso.fr

À propos de la FEDENE

La FEDENE, Fédération des Services Energie Environnement, regroupe, à travers sept syndicats professionnels spécialisés par métier, 500 entreprises de services centrés sur l'efficacité énergétique, la performance des bâtiments, la production et la valorisation de la chaleur et de froid renouvelables et de récupération ainsi que le facility management et l'ingénierie de projets. Ces services répondent à deux enjeux majeurs de la transition énergétique : la réalisation d'économies d'énergies dans les bâtiments et le développement des énergies renouvelables et de récupération thermiques. Les adhérents de la FEDENE proposent et mettent en œuvre des prestations sur mesure, fondées sur des engagements de performances réelles sur le long terme. • www.fedene.fr

À propos du SER

Le Syndicat des énergies renouvelables SER regroupe 430 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le SER a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national. • www.enr.fr

A propos de l'ATEE

L'Association technique énergie environnement (ATEE) est une association professionnelle française dont le but est la promotion de l'efficacité énergétique dans les entreprises et les collectivités, l'information sur les enjeux environnementaux liés à l'énergie et le soutien aux énergies renouvelables. Elle compte 2 500 adhérents et publie ENERGIE PLUS, la revue bimensuelle de la maîtrise de l'énergie. Avec ses 6 clubs thématiques (CEE, Biogaz, Power to gaz, Stockage d'énergies, Cogénération, Pyrogazéification) et ses 11 délégations régionales, l'ATEE constitue un carrefour d'échanges et de réflexion pour ses adhérents permettant de confronter les points de vue et de capitaliser les retours d'expérience. Elle porte 2 programmes nationaux PRO-SME dont l'objet est de promouvoir la certification ISO 50001 (management de l'énergie) et PROREFEI qui forme les salariés en charge de la gestion de l'énergie dans l'industrie et le tertiaire complexe pour les accompagner dans leur démarche d'efficacité énergétique. • www.atee.fr

A propos du CIBE

Le CIBE, Comité Interprofessionnel du Bois Énergie, coordonne et accompagne depuis 2006, les acteurs du chauffage collectif et industriel au bois pour professionnaliser les pratiques, établir les règles de l'art, former les professionnels et promouvoir les chaufferies de fortes et moyennes puissances auprès des décideurs publics et privés. Il rassemble près de deux cents entreprises, de maîtres d'ouvrage (publics et privés), d'organisations professionnelles dans la filière bois et le monde de l'énergie. • www.cibe.fr

A propos de Via Sèva

Via Sèva est le point de rencontre et d'échanges entre les gestionnaires des réseaux de chauffage et de climatisation, les collectivités territoriales, les organismes publics, les industriels, les équipementiers, les conseils en urbanisme et architecture et les associations d'utilisateurs. L'objectif de l'association est de favoriser la compréhension du grand public sur le fonctionnement des Réseaux de chaleur et de froid. • www.viaseva.org

A propos de l'AFPG

L'Association Française des Professionnels de la Géothermie (AFPG), a été créée le 15 juin 2010 à Paris. Elle fédère une centaine d'entreprises représentant les métiers de l'énergie géothermique en France métropolitaine et dans les DRO. L'AFPG a pour objectif de promouvoir et d'accélérer le recours à la géothermie, énergie renouvelable, locale et non intermittente, faiblement émettrice de CO2 et capable de produire de l'électricité, de la chaleur et du froid. • www.afpg.asso.fr

A propos d'ENERPLAN

ENERPLAN représente l'ensemble de l'offre solaire industrielle et commerciale en France (industriels, ensembliers, bureaux d'études, installateurs, architectes, énergéticiens...). Sa vocation : Agir pour la promotion et le développement de l'énergie solaire. Ses missions : représenter et défendre les professionnels du solaire ; animer, structurer et promouvoir la filière solaire française. • www.enerplan.asso.fr

CONTACTS PRESSE

AMORCE - Romain JACQUET

06 11 43 78 51 - rjacquet@amorcer.asso.fr

FEDENE - Agence Epoka - Brice Chauveau

06 31 55 66 70 – bchauveau@epoka.fr

SER - Gilles CORMAN

06 73 88 71 18 - gilles.corman@enr.fr

Via Sèva - Agence Epoka - Brice Chauveau

06 31 55 66 70 – bchauveau@epoka.fr

AFPG - Virginie SCHMIDLE

07 86 58 67 17 - virginie.schmidle@afpg.asso.fr

CIBE - Clarisse FISCHER

06 30 91 48 50 - c.fischer@cibe.fr

ATEE - Carine FADAT

06 23 37 60 60 - c.fadat@atee.fr

ENERPLAN - Martine LAUSSEURE

06 15 02 82 60 - martine@lausseure.com

